

Chambéry le 8 juillet 2026

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

- **VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;
- **VU** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- **VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- **VU** l'arrêté rectoral 2025-35 du 2 octobre 2025 portant délégation de signature à M. Giuseppe INNOCENTI, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;
- **VU** les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées au BO spécial n° 3 du 7 décembre 2023 ;

ARRETE

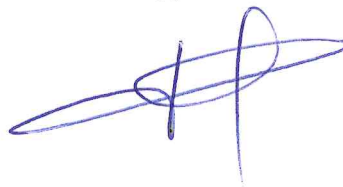
Article 1 : les professeurs des écoles de la Savoie dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe au titre de l'année 2026 :

DROGOZ	DROGOZ	GERALDINE
GUILLAUMOT	DAUTEL	FREDERIQUE
BONJOUR	BONJOUR	CECILE
PIAT	SISTI	CLAUDINE
JUINO	JUINO	ANNE-CECILE
VARENNES	VARENNES	CHRISTELLE
FOURNIER	FOURNIER	ALEXANDRA
SIMON	DURET	CELINE
MONTREDON	EDMOND	CECILE
BILLIET	BILLIET	PATRICE
BIELICKI	BIELICKI	SYLVIE
TOUVIER	TOUVIER	GERALDINE
PAULIN	PAULIN	MAUD
GARAIX	GARAIX	DELPHINE
BOISSELIER	BOEUF	VALERIE
SAHUC	SAHUC	DOMINIQUE
XIMENES	REICHART	CELINE
DUFRENEY	CHAPIEVA	FATIMA

VERGUET	BELLEMIN	CHRISTELLE
MOIROUD DIT	MOIROUD DIT	
PESSIRE	PESSIRE	SANDIE
DONJON	FROSSARD	ESTELLE
FRANKEL	GILLOZ	GERALDINE
PREVOSTO	PREVOSTO	ANNE
JULLIEN	JULLIEN	AURELIE
BECHU-POLIMENE	BECHU	MARIE-CHRISTINE
BUCKET	MAURICE	MAGALI
WICKE	ROMATIF	ALEXIA
GUILLAUMOT	GUELFO	CECILE
BADARELLI	BADARELLI	ELISA
BUSNOT	BUSNOT	STEPHANIE
ANDREY	ANDREY	DELPHINE
AUBERT	AUBERT	BRUNELLE
JARRET	JARRET	SABINE
CAO	CAO	VIOLETTE
GIRARD	TRUCHOT	ALINE
ZERAIBI	DUBONNET	ALEXANDRA
GAUCHE	LUCIANO	JULIE
PEY	PEY	SANDRINE
AKMOUCHE	AKMOUCHE	OLIVIER
REFFET	REFFET	VIRGINIE
UGHETTI	UGHETTI	NICOLAS
SIMONDIN	SIMONDIN	SEVERINE
BOUEDRON	BOUEDRON	MAGALY
JAMET	JAMET	CLOTILDE
SBAIZ	SBAIZ	CATHERINE
CHAVET	LAVERRY	STEPHANIE
BOISSIERE	BOISSIERE	SANDRINE
LEMAL	LEMAL	PIERRE
MASSING	LIBOT	VIRGINIE
HOUEMER	RASTELLO	PERRINE
MEILLER	MEILLER	ELISE
DURAND	DURAND	CHRISTOPHE
PERNOUD	SYMPHOR	ANNE
ISOLA	ISOLA	CLEMENT
MARGUERON	MARGUERON	SYLVIE
RUFIN	RUFIN	VERONIQUE
MACHERET	KREMER	JENNIFER
LENOBLE	BUTTARELLO	DELPHINE
VIEUX	VIEUX	CELINE
MELLUL	POURREDON	MARIE
GRIS-QUEBAUD	QUEBAUD	CELINE
TOMASELLI	TOMASELLI	STEPHANE
DAMINATO	BORJON	ROSELYNE
BOUVIER	BOUVIER	OLIVIER
THIRIET	THIRIET	LUDIVINE
VALLIN-NORAZ	NORAZ	LUCIE
CANSADO Y	CANSADO Y	
ORDONEZ	ORDONEZ	AURELIE
MEURA	MEURA	CLAIRE

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Giuseppe INNOCENTI



Voies et délais de recours :

Si vous souhaitez contester la décision prise par l'administration, vous avez trois possibilités :

- 1. Vous pouvez former un recours gracieux devant l'auteur de la décision que vous désirez contester.*
- 2. Vous pouvez former un recours hiérarchique devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.*

Ces deux recours doivent être déposés dans le délai du recours contentieux soit deux mois : ils ont alors pour effet de proroger le délai du recours contentieux.

- 3. Vous pouvez également former un recours contentieux devant le tribunal administratif ; il doit être déposé dans un délai de deux mois à compter de la notification soit de la décision d'origine que vous désirez contester, soit de la réponse au recours gracieux ou hiérarchique que vous aurez déposé.*

Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie dématérialisée sur l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).

La décision contestée ou le rejet du recours gracieux ou hiérarchique peut être explicite ou implicite ; Le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois vaut décision implicite de rejet attaquant aux conditions citées ci-dessus

Nota :

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles est de 88%, la part des hommes est de 12%

MILLERET	PITRAT	DELPHINE
LACROIX	LACROIX	JULIE
ONESTI	ONESTI	CARINE
AGATONE	AGATONE	GREGORY
LOUAAR	LOUAAR	WACILA
MONGELLAZ	MONGELLAZ	ANNE-CATHERINE
COTTIN	COTTIN	AUDREY
BILLET	BILLET	MARION
DAYNAC	DAYNAC	CLAIRE
VOLPI	MARTINETTO	FABIENNE
CIRON	GIBASSIER	MARION
RILLIARD	TRAVERSIER	NATHALIE
MOLIN	PORRET	SYLVIA
MARTIN	MARTIN	DELPHINE
BESANCON	BESANCON	AURELIA
CARTANNAZ	CARTANNAZ	JEREMY
COURTILLE	COURTILLE	JOSEPHA
DREGE	DREGE	SYLVIE
LHERMEY	LHERMEY	STEPHANE
MICHAUDET	MICHAUDET	MARLENE
RIZOS	LALUN	ALEXANDRA
LIATARD	COLLOMB	AURELIE
LACROIX	LACROIX	ANNICK
MARCO	RIBATTO	CHRYSTELLE
TONIN	TONIN	NADEGE
SUURKULA	BOLLARD	ANNE
UBELMANN	UBELMANN	AGNES
RATEL	LARTIGUE	BLANDINE
SANCHEZ	SANCHEZ	SYLVIE
FAURIE	ALLIER	MARIE-NOELLE
LACOSTE	LACOSTE	STEPHANIE
MASSART	VIALARDI	SANDRINE
FERRISE	CHAPPUIS	LAETITIA
JUFFET	JUFFET	JULIE
DELACOSTE	DELACOSTE	VERONIQUE
PORTOLLEAU	FELTZ-JUMELAIS	CELINA
RICHARD	DELIANE	EMILIE
FELCI	FELCI	EMMANUELLE
HAMOUDI-		
WILKOWSKY	WILKOWSKY	SARAH
BEAUFAY	BEAUFAY	ISABELLE
CROISOT	CROISOT	CELINE
CAILLET	GONTARD	ELODIE
LAPIERRE	LAPIERRE	AXELLE
ISAMBERT-		
WATTRON	WATTRON	MARIE
BOULANGER	BOULANGER	SANDRINE
CONQUET	CONQUET	CLEMENTINE
MILESI	MILESI	ERIC
ALGIVE	ALGIVE	DAVID

116 promotions